

Envoyé en préfecture le 30/12/2023

Reçu en préfecture le 30/12/2023

Publié le 30/12/2023

ID : 081-200066124-20231120-254\_2023-DE



# PROJET D'ACCUEIL DES CRECHES COMMUNAUTAIRES

**Le Projet d'accueil des crèches communautaires s'appuie sur le Projet Éducatif Petite Enfance dont la valeur phare est la singularité : singularité de chaque enfant, chaque famille, chaque professionnel pour un accueil respectueux de tous.**

Il se veut également en cohérence avec la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant et s'appuie principalement sur quatre de ces principes forts :

Principe 1 : « Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Principe 3 : « Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »

Principe 9 : « Pour que je sois bien traitée, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants. »

Principe 10 : « J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

## **A – L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES**

**Les crèches communautaires ont pour mission d'accueillir des jeunes enfants et constituent de véritables lieux d'éveil, de vie en collectivité.**

Les crèches sont aménagées pour répondre aux besoins des enfants tout en garantissant leur sécurité physique et affective. Elles sont organisées selon les normes relatives aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

**La crèche est un lieu d'accueil pour les enfants mais aussi pour les familles.**

L'équipe accompagne le bien-être de l'enfant et son éveil en prenant en compte son rythme mais aussi sa culture familiale, et le contexte dans lequel il évolue au quotidien.

La famille est "le premier éducateur" de son enfant et chaque famille a sa place à la crèche. L'écoute, la communication, le respect de la place de chacun demeurent essentiel.

**Professionnels et familles sont des partenaires nécessaires à l'accueil de l'enfant, tous acteurs dans des positionnements différents autour de l'enfant.**

D'après Jean EPSTEIN, « le jeune enfant ne peut attendre qu'un pont s'établisse entre les deux mondes que sont d'une part sa famille, et d'autre part la crèche ».

## **B- L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION D'HANDICAP ET/OU PORTEUR D'UNE MALADIE CHRONIQUE :**

Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique, **notamment dans le cadre du Plan d'Accueil Inclusif. Cette démarche a pour but de valoriser et favoriser l'accueil par un regard éducatif bienveillant et des moyens adaptés garantissant une prise en charge globale et de qualité de l'enfant et de sa famille.**

Ainsi, un accueil est réservé pour un enfant en situation de handicap, atteint d'une maladie chronique ou en cours de diagnostic. L'ensemble du personnel est formé à l'accueil inclusif et participe à des actions destinées à faire progresser l'accueil des familles et enfants en situation de handicap.

L'orientation des familles vers un accueil se fait soit par le biais d'un partenaire soit par une démarche autonome de la famille. Dès la première rencontre avec la famille, **un accueil singulier est réservé.** Le suivi de leur demande est réalisé par un professionnel désigné. Cette personne assure et facilite le bon déroulement du parcours de la famille vers un accueil en crèche.

L'arrivée en crèche est organisée : disponibilité, proximité, compréhension, respect de la temporalité de chacun, partage et identification de la place de tous sont les axes principaux d'un accueil de qualité.

Des moyens supplémentaires peuvent être organisés : renfort d'équipe pour permettre un accueil personnalisé voir individualisé « dans le collectif », matériel supplémentaire. Le temps d'accueil réfléchi avec la famille (et parfois les partenaires) peut être « inhabituel » « atypique » peu importe : la priorité est de favoriser « l'accueil » et de l'imaginer le plus adapté possible.

Le travail partenarial reste indispensable. Des temps de rencontres sont régulièrement organisés réunissant : équipe, famille et partenaires (CAMPS, CMPP, PMI, intervenants libéraux, école, accueil périscolaire...)

Selon les besoins un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ou un PAP (Protocole d'Accueil Personnalisé) peut être mis en place. Ce document signé de la famille, du médecin traitant, du référent santé et accueil inclusif et de la direction permet à chacun d'évaluer le temps de l'accueil et **les actions nécessaires à un accueil responsable.**

**Tout au long de l'accueil la famille, l'équipe et les partenaires médico-sociaux peuvent reconsidérer le bien-fondé de l'accueil pour le bien-être de l'enfant.**

## **C – LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES :**

Le type d'accueil (régulier, occasionnel) est attribué en fonction des besoins réels de la famille et de sa situation. Aussi après l'attribution des places et tout au long de l'accueil, un accueil régulier peut évoluer en accueil occasionnel et inversement, selon les situations familiales/professionnelles des familles et les possibilités de la structure.

De plus, pour des raisons de service ou d'adaptation des places d'accueil aux besoins des familles, des modifications ponctuelles ou durables de l'accueil programmé peuvent s'opérer. Le principe de solidarité est fondamental et nécessaire au juste fonctionnement. Toutefois si nécessaire la direction se réserve le droit d'imposer les modifications en s'appuyant sur la priorité des situations familiales et professionnelles.

### **1 – L'accueil régulier avec mensualisation**

Les besoins d'accueil sont connus à l'avance et l'accueil se renouvelle à un rythme régulier. L'accueil est défini par un contrat d'accueil régulier sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. Les heures mensualisées sont facturées.

### **2 –L'accueil régulier sans mensualisation**

Les besoins d'accueil sont connus à l'avance, se renouvelle à un rythme régulier avec des créneaux variables aux besoins de la famille ou adaptables aux possibilités d'accueil de la structure. L'accueil est défini par un contrat régulier et les heures réservées sont facturées.

### **3 – L'accueil occasionnel**

Les besoins d'accueil sont connus à l'avance, mais l'accueil est irrégulier avec des créneaux flexibles, selon les disponibilités de la structure. L'accueil est formalisé par un acte d'engagement et les heures sont facturées au réel.

### **4- L'accueil d'urgence**

Les besoins ne peuvent être anticipés et l'accueil se fait sur une courte durée. C'est un besoin d'accueil immédiat mais aussi momentané pour faire face à une situation d'urgence (situation sociale, décès, maladie...).

## **D – LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :**

**La composition pluridisciplinaire de chaque équipe permet des échanges riches et variés permettant une réelle complémentarité.**

**Quelle que soit la formation de base, chacun porte dans ses missions une approche et des valeurs communes.**

### **1 - L'équipe :**

- Le Directeur en crèche et micro-crèche :

Il s'assure que le développement, l'éveil et le bien-être de chaque enfant soient respectés et veille à un accueil de qualité de l'enfant et de sa famille.

Il assure la gestion administrative. Il est garant du projet d'établissement et assure le management de l'équipe. Il reste en contact régulier avec la famille durant toute la durée de l'accueil de l'enfant et il se rend disponible.

- Le Directeur adjoint en crèche :

En plus des missions liées à sa formation, il seconde le directeur dans ses différentes activités.

Il est le référent pédagogique de la structure et coordonne le suivi des enfants.

En l'absence du directeur il est désigné comme le relais de la direction et assure la continuité de ses missions.

- Le Référent technique en micro-crèche :

En plus des missions liées à sa formation, il seconde le directeur dans ses différentes activités.

En l'absence du directeur il est désigné comme le relais de la direction et assure la continuité de direction.

- L'Éducateur de Jeunes Enfants :

Il est garant du respect du projet éducatif et pédagogique. Il assure son suivi auprès des équipes, il dynamise et coordonne les différents projets.

L'éducateur reste disponible pour les enfants et les familles. Grâce à l'observation, il propose des ateliers d'éveil adaptés aux besoins de chaque enfant.

Il coordonne, en lien avec la direction et l'équipe, l'organisation des unités de vie. Il joue un rôle essentiel de médiateur en faisant le lien entre l'équipe de direction et l'équipe encadrante.

En l'absence de la direction, en crèche il est désigné comme le relais de la direction et assure la continuité de de direction.

- L'Auxiliaire de Puériculture :

Il accueille l'enfant et sa famille en instaurant une relation de confiance et des repères rassurants.

Il identifie les besoins de chaque enfant et y répond.

Il assure les soins, veille à la santé, à la sécurité physique et affective des enfants en respectant les protocoles. Il travaille autour de l'enfant et de sa famille, participe à la réflexion, à la construction du projet pédagogique et à sa mise en place.

- L'Assistant Éducatif Petite Enfance :

Il assure les soins quotidiens, la sécurité affective et physique des enfants en respectant les protocoles.

Il participe à la réflexion et la construction du projet pédagogique.

Il travaille en lien avec l'éducateur et l'auxiliaire de puériculture pour la mise en place du projet.

Il peut intervenir dans la préparation des repas et l'hygiène des locaux tout comme l'agent technique.

- L'Agent technique :

Il assure la mise en température des repas livrés par la cuisine centrale et la répartition dans les unités.

Il met à profit ses compétences techniques pour gérer l'entretien, la désinfection des locaux et du matériel dans le respect des protocoles d'hygiène.

Il s'occupe du linge et veille à son approvisionnement dans les unités.

Il peut intervenir ponctuellement auprès des enfants particulièrement pour l'aide aux repas.

## **2 - Les partenaires de santé :**

- Le Référent santé et accueil inclusif :

Il intervient régulièrement auprès de l'équipe ou de la direction.

Il assure un rôle de prévention auprès des équipes et de l'enfant mais ne remplace pas son médecin traitant. Il est à écoute de la famille.

Il accompagne l'équipe dans la prise en charge d'enfant en situation de handicap. Il apporte soutien et conseils aux membres de l'équipe.

Il participe à l'élaboration des protocoles médicaux liés aux conduites d'hygiène, aux gestes de soins, aux évictions et prises médicamenteuses.

- Le Psychologue :

Il apporte un réel soutien à l'équipe dans le cadre de Groupe d'Analyse de Pratiques.

A la demande de l'équipe et en lien avec la famille, il peut intervenir ponctuellement pour des temps d'observation pendant les accueils des enfants. Il accompagne alors les professionnelles dans leurs postures et dans la prise en charge des enfants.

- Le Psychomotricien :

Il peut proposer aux enfants des ateliers de psychomotricité adaptés à leurs âges. Il conseille l'équipe sur le choix de matériel, d'ateliers, de l'aménagement de l'espace...

Il peut intervenir ponctuellement auprès des enfants dans le cadre de temps d'observation, à la demande de l'équipe et en lien avec la famille. Il accompagne alors les professionnelles dans leurs postures et dans la prise en charge des enfants.

## **E – L'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

### **1 – Les réunions d'équipe**

Les réunions d'équipe sont des temps de concertation essentiel pour assurer une cohérence des pratiques et la cohésion d'équipe.

Les professionnels se réunissent de façon régulière au sein de la crèche.

### **2 – Les groupes d'échanges d'analyses de pratiques**

L'objectif d'un groupe d'analyse des pratiques professionnelles est de produire un travail de réflexion sur les situations critiques et un travail d'analyse des pratiques, des collaborations et des fonctionnements professionnels.

L'analyse des événements, les actes professionnels et diverses situations sont abordés lors de ces temps d'échanges.

Les groupes d'analyse rassemble des professionnelles accueillantes d'une même structure . Ils s'organisent au rythme d'une séance toutes les 6 à 8 semaines.

Il concerne aussi les personnes qui partagent les fonctions de responsabilité comme les Directrices ou les Directrices adjointes dans deux groupes de travail distincts qui se réunit toutes les 10 semaines environ.

## **F – LA FORMATION CONTINUE :**

**La Communauté d'Agglomération encourage et soutient les professionnels dans leurs pratiques professionnelles.**

### **1 – Les formations réglementaires**

Les professionnels accèdent à des formations obligatoires (gestes aux 1<sup>er</sup> secours, habilitation électrique...). Pour faciliter la participation les sessions sont généralement organisées en intra.

### **2 – Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale**

Les agents de la collectivité ont accès à une grande diversité de formations.

Ces formations permettent au professionnel de découvrir, d'approfondir un sujet qui le porte et qu'il partagera ensuite avec ses collègues.

La direction peut accompagner l'agent dans le choix de ses formations en lien avec l'entretien annuel individuel et ou en lien avec le projet d'établissement.

La collectivité assure également un plan pluriannuel de formation.

### **3 – Les journées pédagogiques**

Chaque année les professionnels participent à des journées pédagogiques.

En fonction du projet pédagogique, la journée est orientée sur une thématique éducative ou de cohésion d'équipe (aménagement de l'espace, accueil des enfants en âge mélangé, communication en équipe...).

Selon les thématiques la direction peut faire appel à un intervenant extérieur ou organiser la journée en extérieur.

Ces journées permettent de soutenir la mise en œuvre des projets pédagogiques des structures et de renforcer les pratiques professionnelles.

Des rencontres professionnelles à l'attention de l'ensemble des professionnels des crèches communautaires sont également organisées afin de favoriser l'échange de pratiques professionnelles et la mise en œuvre du projet éducatif du service.

### **4 –Le réseau Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération**

Une réelle dynamique partenariale est organisée avec l'ensemble des structures associatives et communautaires du territoire.

Les réunions ou groupes de travail du réseau, les formations communes (parcours du parent, plan d'accueil inclusif..), favorisent la mise en œuvre collective et transversale du projet politique petite enfance.

Le réseau permet également l'émergence de projets collectifs (portes ouvertes) et demeure un outil essentiel pour favoriser le partage des pratiques professionnelles.